

# REGLEMENT INTERIEUR 2009/2010

L'enseignement de la natation est prodigué sous couvert d'un titulaire d'un brevet d'état (BEESAN).

## 1 - Sécurité

Il est interdit : de crier, de courir, se bousculer, se pousser, aux abords des bassins.

## 2 - Tenue

Le port du bonnet et du maillot de bain est obligatoire.

L'accès aux bassins est donc interdit aux usagers porteurs de caleçons, bermudas, shorts.

## 3 - Hygiène

L'accès aux bassins est interdit aux personnes atteintes de maladies contagieuses, de lésions cutanées suspectes ainsi qu'aux personnes en état de malpropreté évidente ou porteur de plaies et pansements.

## 4 - Vol ou perte d'effets personnels

Le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte d'effets personnels lors des entraînements et des déplacements.

## 5 - Comportement

Le respect du personnel, des horaires et du matériel, la politesse doivent être une priorité pour tous les adhérents de la section.

## 6 - Obligations des parents ou responsables

Les responsables légaux des adhérents mineurs doivent déposer les enfants au bord du bassin afin de s'assurer que le cours aura bien lieu et les reprendre dès la fin du cours à la sortie du bassin.

## 7 - Groupes

Les entraîneurs se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, pour l'encourager ou le sanctionner, en fonction des résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement. Les groupes déterminés en début d'année sportive ne sont pas figés, seuls les entraîneurs peuvent faire les choix de changement de groupe.

Adhérent  
Nom et prénom  
Lu et approuvé  
Date et signature

Responsable légal  
Nom et prénom  
Lu et approuvé  
Date et signature

M. Le Président  
Nom et prénom  
Lu et approuvé  
Date et signature

